



Contribution - Changer la gauche - novembre 2007

LA VICTIME AU CENTRE DU PROCESSUS PÉNAL ?

Résumé

Traditionnellement, le débat public se polarise entre deux visions de l'influence de la victime au sein du processus pénal. Selon la première, la victime y occupe une place restreinte, au profit d'un duel entre le parquet et le délinquant. Selon la seconde, c'est au contraire en attribuant à la victime un statut central au cours du procès pénal que le système judiciaire est juste.

Au cours de sa campagne comme pendant ses premiers mois de mandat, le Président Sarkozy ne s'est pas contenté d'exprimer sa préférence pour la seconde vision : simplifiant outrageusement le débat, il a donné le sentiment qu'il existait une façon unique de traiter de façon efficace et juste un délinquant ou un criminel.

Le tort de la gauche a jusqu'alors été de préférer la critique de telle mesure du Président de la République à la présentation d'une solution opposable, globale et crédible.

Dans cette perspective, nous croyons utile de renouveler le travail d'analyse et de proposition, de souligner les dérives du système actuellement mis en place, tout en proposant une solution véritablement différente. Nous sommes convaincus que la gauche ne redeviendra audible qu'en cessant de s'opposer au coup par coup pour proposer un autre système de pensée.

L'émotion légitime que suscite le sort des victimes ne doit pas faire oublier que la vengeance n'est pas la finalité de la justice pénale. Loin d'appliquer la loi du Talion, le juge doit sanctionner au nom de la société, sans se mettre à la place de la victime, avec un objectif d'efficacité en matière de dissuasion et de réhabilitation. Aux fausses solutions qui ont déjà échoué ailleurs, comme les peines planchers pour les récidivistes, la gauche peut opposer des propositions innovantes telles que le tutorat ou le développement des centres ouverts.

Traditionnellement, le débat public se polarise entre deux visions de l'influence de la victime au sein du processus pénal. Selon la première, la victime y occupe une place restreinte, au profit d'un duel entre le parquet et le délinquant. Selon la seconde, c'est au contraire en attribuant à la victime un statut central au cours du procès pénal que le système judiciaire est juste.

Au cours de sa campagne comme pendant ses premiers mois de mandat, le Président Sarkozy ne s'est pas contenté d'exprimer sa préférence pour la seconde vision : simplifiant outrageusement le débat, il a donné le sentiment qu'il existait une façon unique de traiter de façon efficace et juste un délinquant ou un criminel.

Le tort de la gauche a jusqu'alors été de préférer la critique de telle mesure du Président de la République à la présentation d'une solution opposable, globale et crédible. Dans cette perspective, nous croyons utile de renouveler le travail d'analyse et de proposition, de souligner les dérives du système actuellement mis en place, tout en proposant une solution véritablement différente. Nous sommes convaincus que la gauche ne redeviendra audible qu'en cessant de s'opposer au coup par coup pour proposer un autre système de pensée.

L'émotion légitime que suscite le sort des victimes ne doit pas faire oublier que la vengeance n'est pas la finalité de la justice pénale. Loin d'appliquer la loi du Talion, le juge doit sanctionner au nom de la société, sans se mettre à la place de la victime, avec un objectif d'efficacité en matière de dissuasion et de réhabilitation. Aux fausses solutions qui ont déjà échoué ailleurs, comme les peines planchers pour les récidivistes, la gauche peut opposer des propositions innovantes telles que le tutorat ou le dé-

veloppement des centres ouverts.

Sur la question pénale, comme sur bien d'autres, la gauche est pour l'instant absolument inaudible.

Soucieux de ne pas laisser à Dominique de Villepin et au Sénat le privilège de l'opposition à la politique menée par le gouvernement de Nicolas Sarkozy, nous avons souhaité considérer un sujet d'apparence technique, et pourtant révélateur d'un véritable clivage politique.

S'interroger sur la place de la victime au sein du processus pénal constitue pour la gauche à la fois un enjeu politique de premier ordre et un outil pertinent de renouvellement de son discours sur la justice.

La politique pénale est au cœur des projets du Président Sarkozy. Peines planchers, modification de l'ordonnance de 1945, établissement d'hôpitaux-prisons, organisations de procès pour les irresponsables pénaux, ou création d'un juge des victimes : ce sont autant de mesures qui aboutissent à déséquilibrer le rôle des différents acteurs du procès pénal.

La première urgence est de combattre fermement l'idée selon laquelle la gauche serait du côté du prévenu, et la droite, du côté des victimes.

Le candidat Nicolas Sarkozy n'a pas manqué d'instrumentaliser cette idée reçue, profitant de l'apparent vide programmatique de la gauche sur le sujet. Pourquoi donc cette dernière a-t-elle été aussi inaudible sur la question ?

La gauche s'est trompée en ne critiquant que point par point une démarche qu'il aurait fallu considérer dans sa globalité.

Considérant que la question était a priori réservée à la droite, la gauche a délaissé un domaine sur lequel elle aurait dû avoir une posi-

tion claire et différente. De ce fait, la droite est apparue pragmatique, et la gauche, idéologue.

L'échec de la gauche a également été de ne pas savoir proposer de mode de représentation différent, ambitieux et néanmoins en prise avec la réalité. Pour seul discours sur le processus pénal, elle a centré ses propos sur la question des moyens alloués à la justice. Elle a ainsi paru oublier qu'il ne peut s'agir que de moyens au service d'une vision. Or, cette vision reste à construire.

I. Mieux s'opposer

Cette opposition ne se bâtira pas qu'en insistant sur le discours démagogique du Président de la République, qui lui permet d'exploiter la légitime compassion de la population à l'égard des victimes.

Les arguments pour critiquer la politique menée par la droite ne manquent pourtant pas.

A- Dénoncer une idéologie

Plus intéressante est la mise en relief du schéma idéologique dans lequel s'inscrivent les mesures proposées. En effet, sous couvert de l'argument traditionnel du bon sens et du pragmatisme, on assiste à un mouvement progressif et cohérent de privatisation de la justice pénale, articulée à un véritable projet punitif.

Par privatisation de la justice pénale, on entend le prononcé d'une peine tournée vers la réparation d'un dommage individuel plutôt que la répression d'un comportement pénalisé par la société entière.

L'introduction en droit français du statut de repentant, la possibilité pour le prévenu de réduire sa peine en plaidant coupable, ou la consécration d'un droit de regard de la victime sur l'exé-

cution de la peine illustrent bien ce mouvement.

La victimisation défendue par la droite implique une identification légitime à la douleur des victimes ; dans un second temps, elle justifie la contrepartie punitive de cette douleur : la sanction.

Le véritable danger vient du passage imperceptible d'un phénomène à l'autre : si l'on estime qu'un dommage a une portée irréparable, la peine infligée doit être illimitée, à la mesure de la souffrance de la victime. C'est alors que la sanction se transforme en vengeance.

Placer la victime au centre du procès pénal est certes électoralement payant, émotionnellement stimulant, et médiatiquement cohérent, mais cela ne rend pas la peine plus efficace.

B- Dénoncer l'inefficacité

Les deux lois que le gouvernement a prévu de faire voter en extrême urgence pendant le mois de novembre prochain, sur le jugement des irresponsables pénaux et sur les peines irréductibles ne manqueront pas de renforcer cette évolution.

Il est naïf de croire en une influence directe des peines planchers sur la récidive des délinquants et des criminels : quand on sait qu'aujourd'hui, la peine plancher s'appliquant à un jeune de vingt ans qui a acquis, en récidive, deux grammes de cannabis pour sa consommation personnelle est de quatre ans de prison ferme, on peut douter de l'efficacité d'une peine qui coûtera cher à la société, et qui ancrera le jeune dans la délinquance.

Un discours de gauche articulé consisterait à défendre les peines mesurées, quand on sait que 17% des condamnés pour homicide volontaire récidivent lorsqu'ils sortent de prison sans le moindre accompagnement contre 9% de ceux

qui bénéficient d'une libération conditionnelle.

Le budget de la justice s'articule aujourd'hui principalement autour des juridictions (43%) et des prisons (37%). Le temps n'est plus très lointain où le rapport de force s'inversera, à la manière du système pénal américain : les peines planchers participent de l'idée que l'essentiel de l'effort de la nation en matière pénale doit porter sur les structures carcérales.

II. Proposer un autre chemin

Toutes les associations en prise avec le monde pénal partagent la conviction que la réhabilitation n'est pas une idée vaine.

Il faut pourtant éviter à tout prix de laisser la gauche retomber dans ses travers traditionnels : ne se parler que de grandes valeurs, de la dimension éducative de la peine, sans prendre en considération l'idée même de punition. Cette position renforce automatiquement le clivage tel qu'il est posé par le Président Sarkozy. La gauche devrait s'emparer de nouveau de la question pénale, mais sous le prisme nouveau de l'efficacité, pour se poser la question suivante : qu'est-ce qu'une peine efficace ?

L'enjeu essentiel consistera à combler le fossé entre une droite qui oppose les membres du corps social, une gauche qui ne sait toujours pas comment se positionner, et une société très attachée à des valeurs antagoniques de vengeance et de réhabilitation. C'est en repensant le lien social tout entier que la gauche pourra se faire une place.

A- Une justice restauratrice

Le concept de "justice restauratrice" a été élaboré par Robert Cario et Denis Salas comme le "processus par lequel les parties concernées

par une infraction donnée décident en commun de la manière de réagir aux conséquences de l'infraction ainsi qu'à ses répercussions futures, avec l'aide et/ou sous le contrôle d'un tiers professionnel habilité par la justice pénale".

La resocialisation de tous les acteurs (prévenus, victimes) constitue un objectif de gauche efficace.

Il s'agit de refuser la division de la société entre bons et méchants défendue par la droite et de proposer la recréation d'un lien social. Les victimes doivent jouer un rôle actif, mais le dialogue doit être privilégié sur une justice privée qui s'apparenterait à de la simple vengeance.

La justice restauratrice résout seule l'équation difficile de la peine efficace, dans laquelle tous les acteurs du procès pénal peuvent se reconnaître : la société qui voit réprimé un comportement pénalisé ; le délinquant à qui l'on offre une perspective de réhabilitation ; et la victime, dont le rôle actif contribue à condamner l'auteur de l'infraction.

B- Tutorat et milieux ouverts

Il faut traiter les adolescents délinquants de façon singulière. A une énième réforme de l'ordonnance de 1945 réalisée par Nicolas Sarkozy, la gauche devrait opposer une idée ambitieuse.

Actuellement, un condamné qui sort de prison se voit offrir, au mieux, un ticket de métro, puis il doit se débrouiller.

La gauche pourrait imaginer un comité de réinsertion qui suivrait le mineur à sa sortie de prison, composé des personnels pénitentiaires, d'associations sportives, d'élus locaux... tous les acteurs qui l'ont suivi à son entrée de prison et qui pourraient l'accompagner à sa sortie.

Le délinquant récidivera d'autant moins que les conditions de sa sortie de prison ne seront

pas celles de son entrée, et qu'il se fera une représentation différente de sa place dans la société après son séjour carcéral. La punition n'a de sens que si elle débouche sur une reconstruction.

Il faut également développer les milieux ouverts et autres solutions alternatives à la prison, punitives, mais justes et intelligentes, qui faciliteront la réhabilitation après la peine : milieux ouverts, bracelets électroniques, centres fermés pour mineurs qui ne soient pas des prisons, etc.

Il s'agit de combattre l'idée selon laquelle un condamné qui ne fait pas de prison n'est pas totalement puni. A l'angélisme que la droite pourrait alors lui reprocher, la gauche doit répondre là encore sur le terrain de l'efficacité. Le renforcement de la liberté conditionnelle ou d'autres formes d'accompagnement individuels constituent les instruments les plus efficaces en matière de lutte contre la récidive.

Le rapport Sarah Dindo de la Commission consultative des droits de l'homme nous apprend que le renoncement à une seule nouvelle

place en maison d'arrêt (évaluée à 106 400 euros) permet de financer 5911 jours de placement extérieur.

Ces mesures existent, mais elles ne sont pas véritablement encouragées.

Par exemple, les travaux d'intérêt général, particulièrement efficaces puisqu'ils permettent la mise en contact réelle du délinquant avec la société civile professionnelle, pèchent par leur manque de lisibilité, de suivi et d'évaluation. En somme, il ne s'agit pas d'une priorité budgétaire.

N'en déplaise à Nicolas Sarkozy, il existe donc une solution différente de la doctrine punitive, qui reflète un choix de société volontaire et cohérent. Cette solution nécessite un double effort, imaginatif et financier. Nous espérons avoir contribué au premier. Le second demeure une question de priorité budgétaire.

Un quart seulement du paquet fiscal offert par M. Sarkozy aurait déjà constitué une avance raisonnable !

Les membres du Club Changer la gauche

Francesco Avvisati

Mathias Chichportich

Manon Garcia

Pierre Haroche

Harold Huwart

Damien Ientile

Julien Jeanneney

Emmanuel Martin

Matthieu Niango

Nous remercions Denis Salas d'avoir accepté de débattre avec nous sur la question.

Les Contributions sont le fruit des séances de travail du Club Changer la gauche. Merci d'en respecter la paternité intellectuelle.

changerlagauche.fr